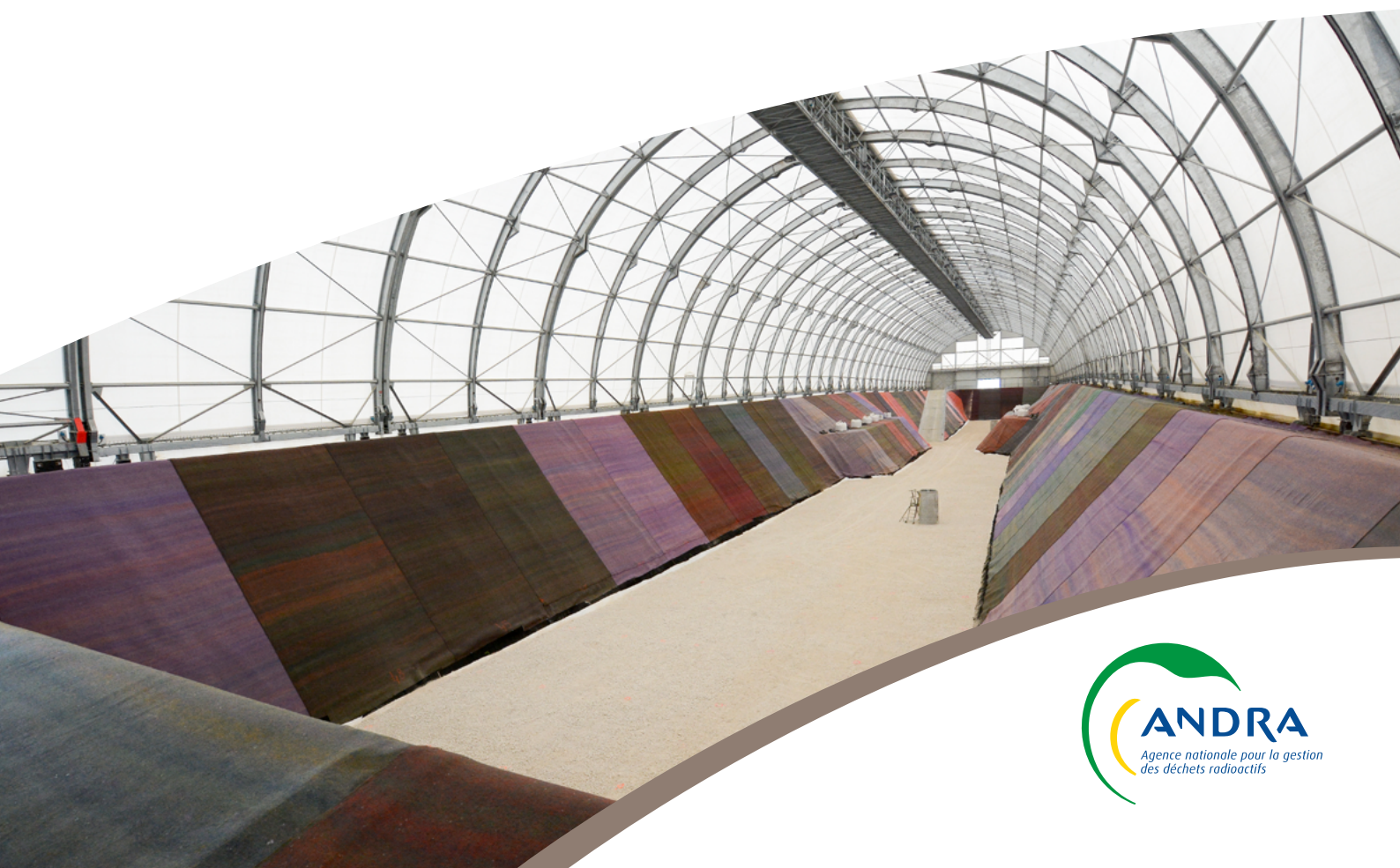


Projet accaci

AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ AUTORISÉE DU CIRES

**ENSEIGNEMENTS ET SUITES DONNÉES PAR
L'ANDRA À LA CONCERTATION PRÉALABLE**

9 SEPTEMBRE 2021



SOMMAIRE

Préambule 3

1. Rappel du projet 4

Pourquoi augmenter la capacité de stockage autorisée du Cires ? 4

Acaci, une solution de gestion à moyen terme pour les déchets TFA en complément des autres pistes étudiées à plus long terme 5

Chiffres-clés et calendrier du projet 6

2. Retour sur le déroulement et les modalités de la concertation 7

Une concertation volontaire sous l'égide de garants 7

Les modalités et dispositifs d'information et de dialogue 8

La participation du public en chiffres 15

3. Synthèse des contributions et des réponses apportées par l'Andra 16

Des demandes d'information d'ordre général sur la gestion des déchets radioactifs 16

Des interrogations sur les filières de gestion et le devenir des déchets 17

Gestion des terres : des avantages et des inconvénients exprimés pour chacune des deux solutions proposées 18

Expression d'une inquiétude sur l'état de santé des populations du territoire 19

Le devenir du site, une opportunité de développement pour le territoire 20

4. Les enseignements et engagements du maître d'ouvrage 21

Les enseignements tirés de la concertation par le maître d'ouvrage 21

Les engagements du maître d'ouvrage à l'issue de la concertation 22

Les réponses du maître d'ouvrage aux demandes de précisions et/ou recommandations des garants 23

PRÉAMBULE

Le projet d'augmentation de la capacité de stockage autorisée (Acaci) du Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage (Cires) a fait l'objet d'une concertation préalable du 5 mai au 9 juin 2021 organisée par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra), maître d'ouvrage, sous l'égide de deux garants désignés par la Commission nationale du débat public (CNDP), Valérie Coulmier et Jean-Daniel Vazelle.

Conformément à sa politique de dialogue et d'ouverture à la société, l'Andra a décidé d'engager volontairement cette concertation préalable.

L'enjeu était d'échanger, le plus en amont possible et avec l'ensemble des publics concernés, des objectifs du projet, de ses principales caractéristiques, des options proposées quant à la gestion des terres et des attentes du public concernant la surveillance de l'environnement ou le devenir du site après sa fermeture.

Ce document présente les contributions du public, les enseignements et les suites qui sont données à cette concertation préalable par l'Andra. Il fait suite au bilan établi par les garants et rendu public le 9 juillet 2021¹.

¹ [file:///C:/Users/tolba-s/Downloads/ANDRA%20-%20ACACI%20-%20Bilan%20Garants%20Version%20finale%20VD%20du%209%20juillet-1%20\(1\).pdf](file:///C:/Users/tolba-s/Downloads/ANDRA%20-%20ACACI%20-%20Bilan%20Garants%20Version%20finale%20VD%20du%209%20juillet-1%20(1).pdf)

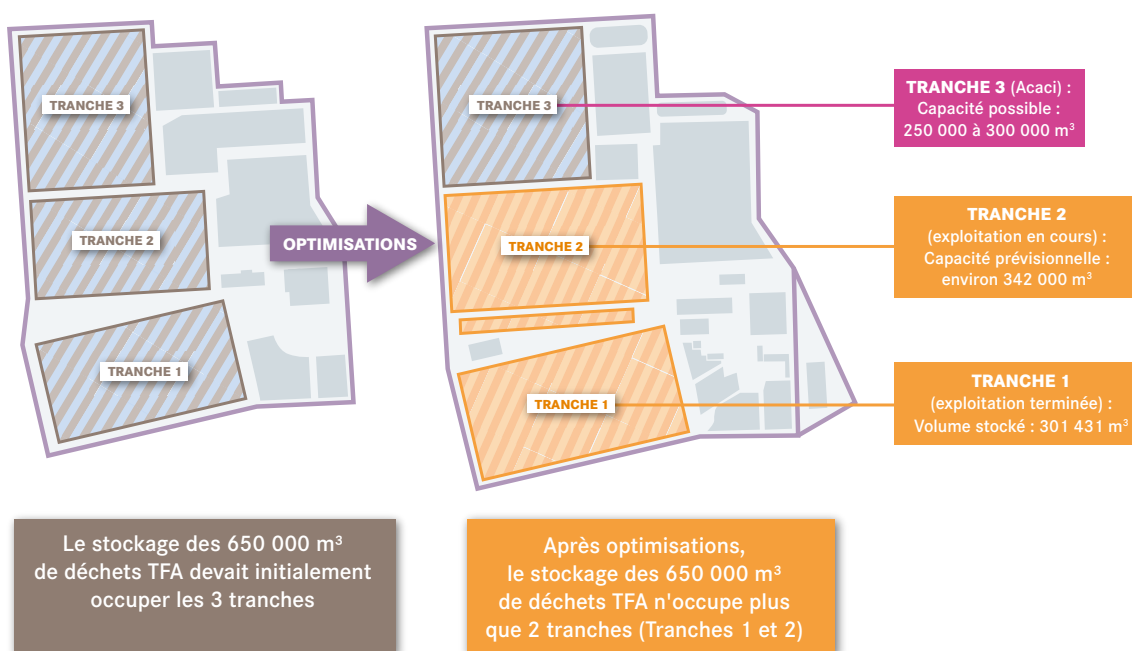
RAPPEL DU PROJET

Pourquoi augmenter la capacité de stockage autorisée du Cires ?

À fin 2020, le Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage des déchets de très faible activité (TFA), le Cires, avait atteint environ 63 % de sa capacité totale de stockage autorisée (650 000 m³). Au regard des prévisions de livraisons de déchets TFA annoncées par les producteurs pour les années à venir, le centre devrait atteindre cette capacité totale de

stockage autorisée autour de 2028/2029 mais en n'utilisant que deux tranches sur les trois initialement prévues pour la zone de stockage. En effet, des optimisations successives effectuées sur la façon de construire les alvéoles et la façon de stocker les déchets TFA ont permis d'économiser de la surface de stockage.

LES TROIS TRANCHES DE STOCKAGE DU CIRES



Acaci, une solution de gestion à moyen terme pour les déchets TFA en complément des autres pistes étudiées à plus long terme

Le projet Acaci s'inscrit dans le Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR). Ce dernier définit les grandes orientations en ce qui concerne la gestion des déchets radioactifs : il recense les solutions de gestion à l'étude et les besoins prévisibles d'installations d'entreposage ou de stockage, pour en préciser les capacités nécessaires.

Le PNGMDR 2016-2018 (4^e édition) précise que « *l'Andra devra déposer une demande d'augmentation de la capacité autorisée du Cires au moins 6 ans avant la saturation prévue de cette installation* ». Ces prescriptions devraient être confirmées et précisées dans le prochain PNGMDR (5^e édition). La note d'orientations relative à la gestion des déchets TFA indique en effet que « *le prochain plan confirmera la demande adressée à l'Andra de déposer avant fin 2022 une demande d'autorisation d'extension des capacités du Cires* ».

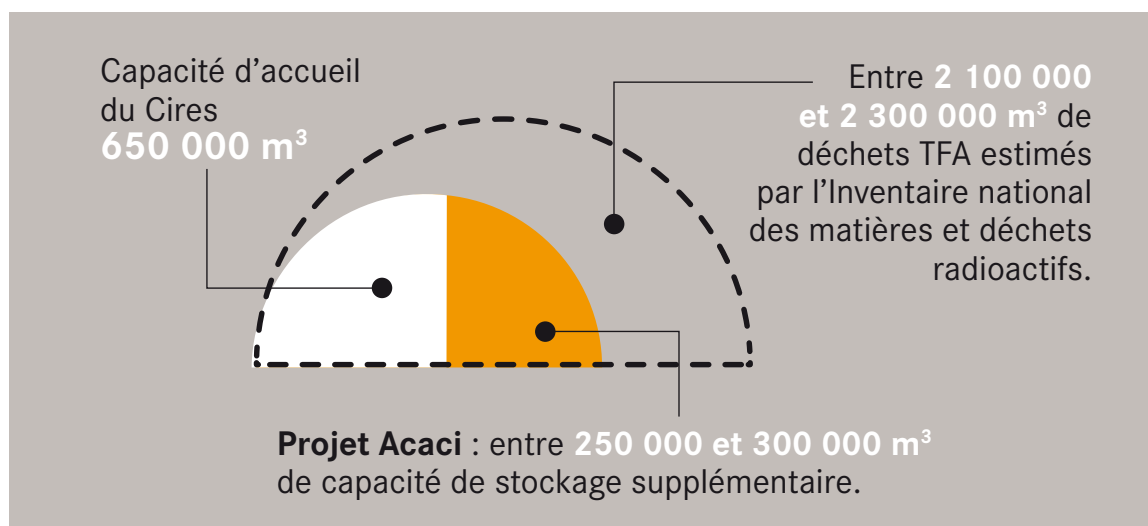
Le projet Acaci apporte une première réponse au besoin global de gestion à long terme des déchets TFA. Néanmoins, même avec une capacité augmentée, le Cires ne pourra pas accueillir tous les déchets TFA attendus dans les prochaines décennies.

Le PNGMDR étudie des pistes complémentaires pour la gestion des déchets TFA sur le long terme. Le Ministère de la Transition écologique, dans sa note d'orientations relative à la gestion des déchets TFA pour le prochain PNGMDR (5^e édition), discutée dans le cadre de la concertation post-débat public, et l'ASN, dans son avis du 30 juin 2020, ont identifié plusieurs pistes pour la gestion des TFA, complémentaires au projet Acaci :

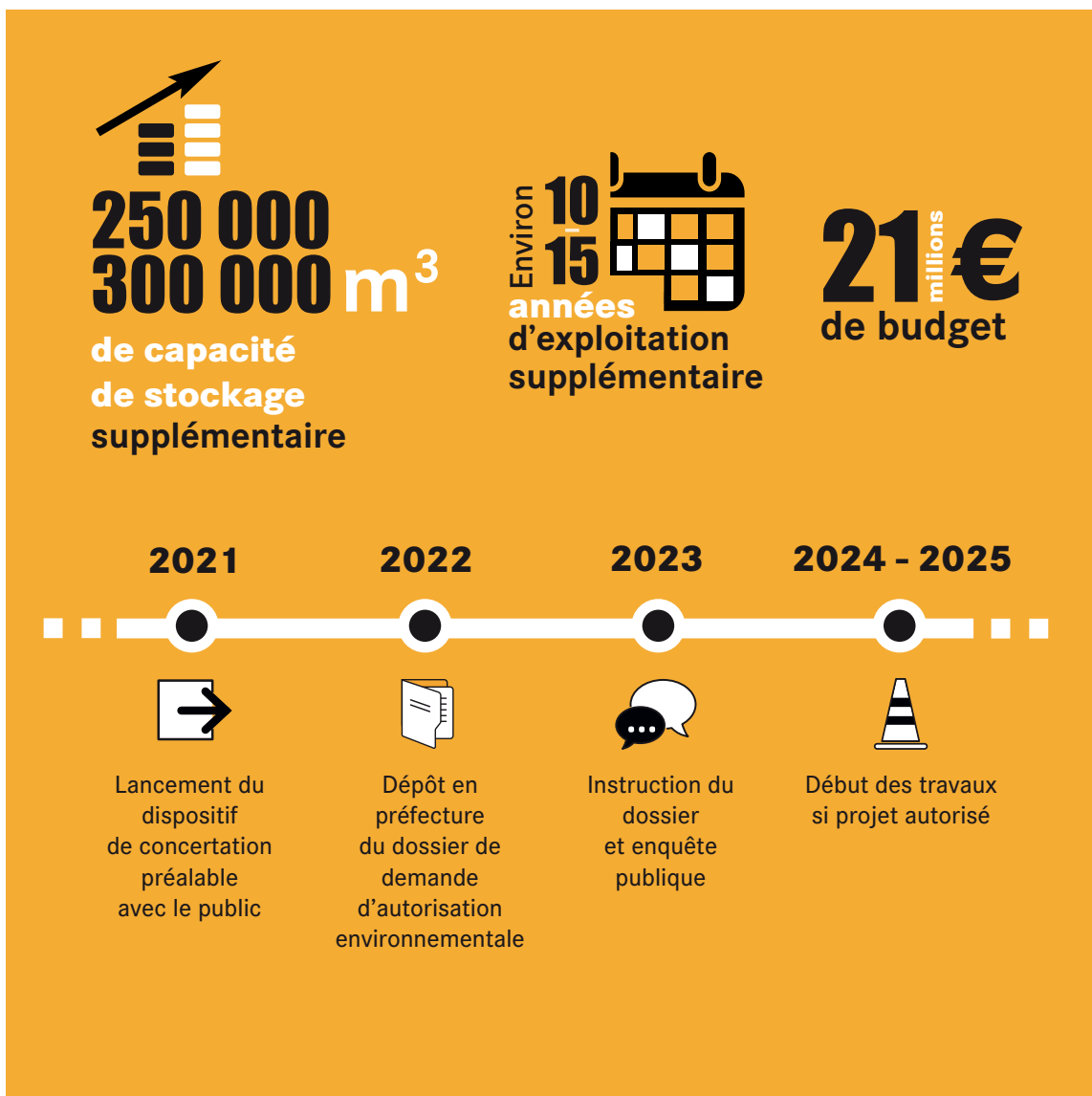
- > valoriser les matériaux métalliques TFA ;
- > étudier la faisabilité de solutions de stockage décentralisées ;
- > recycler les gravats TFA en les utilisant, après concassage, comme matériaux pour le comblement des vides dans les alvéoles.

La pertinence industrielle de ces pistes reste à confirmer. Elles peuvent, en outre, nécessiter une évolution réglementaire.

En complément de ces pistes et pour les déchets qui ne pourront pas être gérés autrement que par un stockage, la création d'un nouveau centre de stockage, dont la recherche de site a été lancée, restera nécessaire pour prendre le relais du Cires.



Chiffres-clés et calendrier du projet





RETOUR SUR LE DÉROULEMENT ET LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

La concertation préalable s'est tenue du 5 mai au 9 juin 2021, soit une durée de 36 jours (5 semaines).

Cette concertation avait pour objet de partager avec le public les objectifs du projet Acaci, d'informer sur les grandes étapes du projet et son calendrier prévisionnel, d'échanger avec le public sur les options proposées pour le dépôt des terres en solution complémentaire à leur gestion sur le Cires, d'identifier les attentes et les besoins du public concernant le programme de

surveillance environnementale et la communication des résultats et d'entamer les échanges sur le devenir du site et son réaménagement définitif après son exploitation.

Les modalités de concertation ont été adaptées au contexte de crise sanitaire. Ainsi, initialement programmée du 7 avril au 19 mai 2021, la période de concertation a été décalée d'un mois afin de permettre d'organiser le plus possible des rencontres en présentiel.

Une concertation volontaire sous l'égide de garants

L'Andra a sollicité la CNDP le 18 novembre 2020 pour la nomination de garants en vue d'accompagner cette concertation. La CNDP, autorité administrative indépendante, est chargée de défendre le droit donné à chaque citoyen de pouvoir être informé et de pouvoir participer à toute décision administrative pour tout projet ayant une incidence sur l'environnement.

La commission a désigné, le 2 décembre 2020, **Mme Valérie Coulmier et M. Jean-Daniel Vazelle, garants de la concertation**, avec pour mission de veiller à la qualité des informations diffusées au public et au bon déroulement de cette procédure.

Leur rôle a été de s'assurer de la bonne information du public et que toutes les questions posées

puissent trouver une réponse adaptée de la part de l'Andra. Ils se sont également assurés du bon dimensionnement de la communication faite pour annoncer la concertation et ses modalités.

Les garants ont également mis à disposition deux adresses électroniques afin que le public puisse directement leur poser des questions ou leur faire part de leurs remarques.

À l'issue de la concertation, les garants ont rédigé un bilan rendu public le 9 juillet 2021 sur le site de la CNDP¹ et sur l'espace concertation de l'Andra². Ce dernier présente la façon dont s'est déroulée la concertation et synthétise les points évoqués au cours des échanges.

¹ Voir <https://www.debatpublic.fr/acaci-augmentation-des-capacites-du-centre-industriel-de-stockage-de-dechets-radioactifs-de-tres>

² Voir <https://concertation.andra.fr/blog/publication-du-bilan-des-garants-de-la-concertation-prealable-du-projet-acaci>

Les modalités et dispositifs d'information et de dialogue

Au moment de l'élaboration des modalités de la concertation, les principaux partis-pris de l'Andra, en accord avec les garants, étaient les suivants :

- > la volonté de privilégier, dans la mesure du possible, des réunions publiques en présentiel ;
- > la décision de couvrir un périmètre d'information élargi en accord avec les recommandations émises par les garants : 24 communes

situées au nord et au sud du Cires (soit 8 000 habitants) et non uniquement le cercle restreint des 10 communes d'implantation ou limitrophes du Cires ;

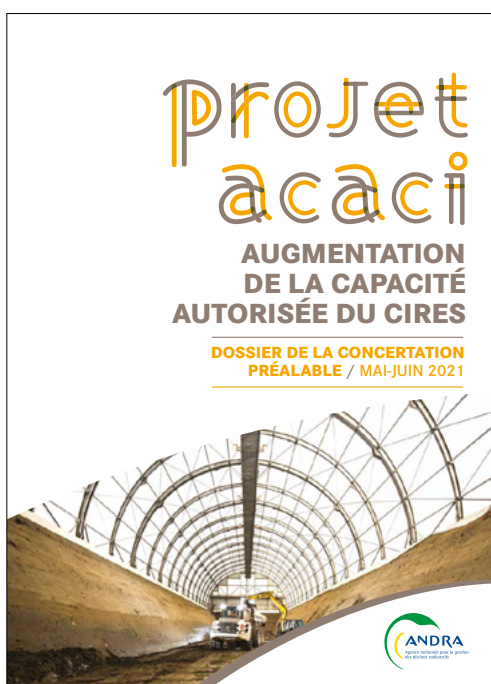
- > l'anticipation et l'adaptation aux évolutions des restrictions sanitaires du moment. Ainsi, trois plans de concertation ont été conçus en amont afin de tenir compte des incertitudes quant aux modalités d'organisation liées à la crise sanitaire.

Les outils d'informations

Les modalités de la concertation et l'information sur le projet ont été portées à la connaissance du public via différents outils et supports de communication.

Le dossier de concertation

Ce document de 52 pages présente l'intégralité du projet : sa raison d'être, ses enjeux, ses objectifs, ses caractéristiques et ses impacts potentiels. 400 exemplaires du dossier de concertation ont été imprimés et mis à disposition dans 24 mairies et lors des rencontres avec les publics. Le dossier de concertation était consultable via les pages dédiées au projet sur l'espace concertation de l'Andra³.



Sommaire		1
1	LE PROJET EN BREF	2
2	LA CONCERTATION PRÉALABLE	6
	Pourquoi une concertation ?	8
	Les garants de cette concertation	9
	Informations et dialogues déjà engagés sur le projet	9
	Comment s'informer et participer ?	10
	Les salles de la concertation préalable	11
3	LA GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS EN FRANCE	12
	L'Andra	14
	Comment sont classés les déchets radioactifs ?	14
	Quelles sont les solutions opérationnelles aujourd'hui ?	14
	Quelles sont les solutions à mettre en œuvre pour demain ?	15
	Focus sur les déchets de très faible activité (TFA)	15
4	LE CENTRE INDUSTRIEL DE REGROUPEMENT, D'ENTREPOSAGE ET DE STOCKAGE (CIRES)	16
	Statut administratif	19
	Les différentes activités et installations du Cires	20
	Le parcours des déchets radioactifs de très faible activité	22
	Le programme de surveillance de l'environnement du Cires	25
	La sécurité et la radioprotection du personnel au Cires	27
	Les instances de contrôle et de suivi des activités du Cires	27
5	LE PROJET ACACI	28
	Les raisons d'être du projet d'augmentation de la capacité autorisée du Cires	30
	Les principales caractéristiques du projet Acaci	34
	Procédure réglementaire, calendrier et coût du projet	38
	Les impacts potentiels du projet Acaci	39
	Focus sur les principaux thèmes soumis à concertation	44

³ <https://concertation.andra.fr/media/default/0001/01/a75241dbb448b791f55a1fb89a632e9ae8c8c9.pdf>

Le dépliant d'information 4 volets

Pour présenter le projet Acaci, ses objectifs et les modalités de la concertation de manière plus synthétique, un dépliant d'information a été réalisé. Imprimé à 6 000 exemplaires, il a été distribué dans les boîtes aux lettres de 4 327 foyers (y compris les boîtes aux lettres munies d'un STOP-PUB) et mis à disposition dans les 24 mairies du périmètre de concertation et lors des réunions publiques. Ce dépliant contenait une fiche d'avis accompagnée d'une enveloppe pré-affranchie. Le dépliant était également consultable via les pages dédiées au projet sur le site des concertations de l'Andra.

Une fiche informant du changement de dates de la période de concertation

En raison du confinement annoncé par le gouvernement le 25 mars, l'Andra, en accord avec les garants, a décidé de reculer la période de la concertation afin d'augmenter les possibilités de tenir des réunions publiques en présentiel.

Une fiche informant du changement de la période de concertation a été réalisée, imprimée à 6 000 exemplaires. Elle a été distribuée dans les boîtes aux lettres des 4 327 foyers composant les 24 communes du périmètre d'information défini et mise à disposition dans les communes concernées.

Les annonces presse

Tout au long de la concertation, des annonces presse ont régulièrement été publiées dans *l'Est Éclair* et le *Journal de la Haute-Marne* (2,15 et 28 mai)

Les pages dédiés au projet Acaci sur le site internet des concertations de l'Andra

Les informations en lien avec le projet Acaci et les modalités de la concertation ont été mises en ligne dès le 23 mars sur le site internet dédié aux concertations de l'Andra. En 2 clics maximum, les internautes avaient accès aux informations nécessaires pour comprendre le projet (ses raisons d'être, le calendrier et ses principales caractéristiques) et connaître le programme de concertation préalable (ses modalités, les thèmes soumis à concertation, tous les documents d'information).

La fonctionnalité « vos questions sur Acaci »⁴ a été mise en ligne le 4 mai, veille de la date de lancement de la concertation.

Tout au long de la concertation, les synthèses des échanges ainsi que les supports de présentation utilisés lors des réunions publiques ont également été mises en ligne.

L'information légale

Conformément à l'article L-121-16 du Code de l'environnement, la concertation a fait l'objet d'une communication légale :

- > **par voie d'affichage** : des affiches légales ont été apposées le 17 mars dans les 24 communes du périmètre d'information. Ces affiches ont été remplacées par des nouvelles le 15 avril imprimées suite à la décision de reporter la période de la concertation en raison du confinement annoncé par le Gouvernement. Un constat de l'effectivité de l'affichage a été réalisé par huissiers à plusieurs reprises durant toute la durée de la concertation.
- > **par voie de presse** : un avis légal a été publié le 19 avril dans le quotidien national *Les Échos* ainsi que dans les quotidiens régionaux *l'Est-Éclair* et le *Journal de la Haute-Marne*.

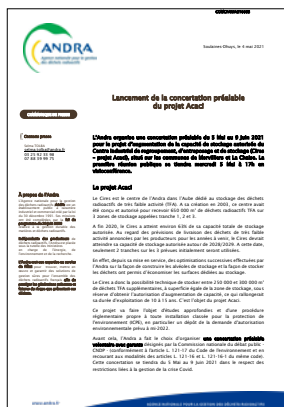


4 <https://concertation.andra.fr/project/vos-questions-a-landra/collect/questions-reponses-avec-landra-sur-le-projet-acaci>

La communication presse

Un communiqué de presse incluant le programme de la concertation a été envoyé aux médias locaux (*l'Est Éclair*, *le Journal de la Haute Marne*, *France télévision* et *Canal 32*) et des interviews ont été accordées avant et pendant la concertation.

Au total, 8 articles en lien avec le projet Acaci et la gestion des déchets TFA ont été publiés entre le 1^{er} mars et le 9 juin 2021. Une émission sur la radio en ligne locale *Troyes Aube Radio* dédiée au projet Acaci a été diffusée en mars 2021⁵.



Publications sur les supports d'information de l'Andra et les réseaux sociaux

L'Andra a régulièrement publié des informations en lien avec la concertation sur ses réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn). Plusieurs actualités ont été publiées sur le site internet *Andra_Aube* et des articles portant sur le projet Acaci et sur la concertation sont parus sur le *Journal de l'Andra* édition Aube et édition Meuse-Haute Marne.



Exposition en libre accès

Une exposition, en libre accès, a été déployée du 24 mars au 10 juin 2021 dans les mairies de Soulaines-Dhuys et de Morvilliers.



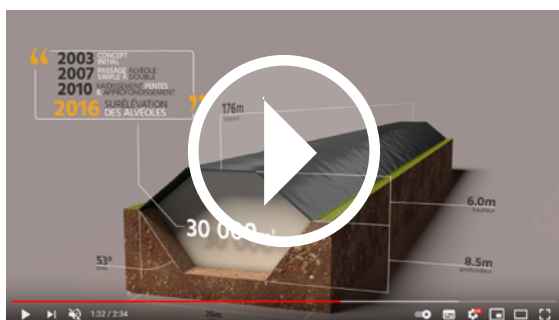
⁵ Voir <https://anchor.fm/troyes-aube-radio/episodes/LANDRA—LENVERS—Le-projet-Acaci-et9uma>

Vidéos d'information

Deux vidéos consacrées au projet Acaci et à la question de la gestion des terres en lien avec le projet ont été réalisées et diffusées sur les sites de l'Andra (Andra_Aube et site dédié aux concertations) ainsi que sur sa chaîne Youtube.

Lien vidéo « Qu'est-ce que le projet Acaci ? » : <https://www.youtube.com/watch?v=zS8PzA8f1h0>

Lien vidéo « Le projet Acaci et la gestion des terres » : <https://www.youtube.com/watch?v=I6OKyg8Lsg>



Information aux parties-prenantes et abonnés à la newsletter de l'Andra

Tout au long de la concertation, les modalités de concertation et les dates des réunions publiques ont été envoyées par mail aux parties prenantes (élus, CSS, CLI) ainsi qu'aux personnes abonnées à la newsletter de l'Andra (248 adresses mails).

La tenue de la concertation sur le projet Acaci a fait l'objet d'une information auprès de la Commission de suivi de site (CSS) ainsi qu'à l'occasion de l'Assemblée générale de la Commission locale d'information (CLI) de Soulaines qui s'est tenue le 27 mai. Le projet a été relayé sur le site web de la CLI⁶.

La communauté de communes de Venduvre-Soulaines a également relayé l'information à l'occasion d'un conseil communautaire et plusieurs maires ont partagé l'information avec leurs conseillers municipaux.

Les modalités de dialogue

Le dispositif mis en place par l'Andra, en lien avec les garants, en vue de dialoguer avec le public et recueillir ses contributions reposait principalement sur 5 réunions publiques, des visites guidées et la possibilité de poser des questions ou partager son avis sur le projet à partir du portail internet de l'Andra dédié aux concertations ou *via* les formulaires avec enveloppe préaffranchie mis à disposition et distribués dans les boîtes aux lettres des foyers du périmètre d'information déterminé.

UN PROGRAMME DE CONCERTATION CONÇU POUR S'ADAPTER AUX ÉVOLUTIONS DU CONTEXTE SANITAIRE

Au moment de l'élaboration du programme de concertation, en accord avec les garants, plusieurs options ont été inscrites au programme afin d'anticiper sur l'évolution du contexte sanitaire (restrictions ou assouplissement) : éventualité d'un passage à un confinement strict, durcissement ou allègement du couvre-feu, capacité d'accueil des salles en période Covid-19.

⁶ Voir <http://cli-soulaines.fr/acaci/>

Ainsi, la période de concertation initialement programmée du 7 avril au 19 mai, a dû être reportée du 5 mai au 9 juin après l'annonce du confinement le 25 mars 2021. Le report de la période de concertation a nécessité de mettre en place une communication corrective avec, entre autres, une réimpression des affiches légales, impression d'un dépliant avec les nouvelles dates de réunions publiques et son publipostage dans les foyers.

Le choix du format de chaque réunion publique, en ligne ou en présentiel, s'est opéré en tenant compte des possibilités du moment. Ainsi, sur les 5 réunions publiques, les deux premières se sont tenues en ligne et les trois autres ont pu se tenir en présentiel. La dernière réunion publique, celle de clôture, qui s'est tenue à la salle des fêtes de Morvilliers a également été diffusée en direct sur la chaîne Youtube de l'Andra.

Le couvre-feu en vigueur a limité les possibilités quant aux horaires de réunions publiques tenues en présentiel. Toutefois l'alternance dans la sélection des jours (mardi, mercredi, jeudi et samedi) permettait de faciliter les possibilités de participation du public aux réunions.

Cinq réunions publiques

Les réunions publiques ont toutes été animées par les garants et se sont déroulées selon le programme suivant :

- > présentation par les garants du rôle de la CNDP et des règles de participation du public, des objectifs, du cadre et des modalités de concertation, suivie d'un temps d'échanges ;
- > présentation par l'Andra du projet Acaci et des impacts potentiels du projet suivies de temps d'échanges ;
- > présentation du thème du jour (surveillance de l'environnement avec intervention de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), gestion des terres avec intervention de la Direction départementale des Territoires (DDT), devenir du site sous forme d'atelier) suivie d'un ou de plusieurs temps d'échanges ;
- > conclusion par les garants.

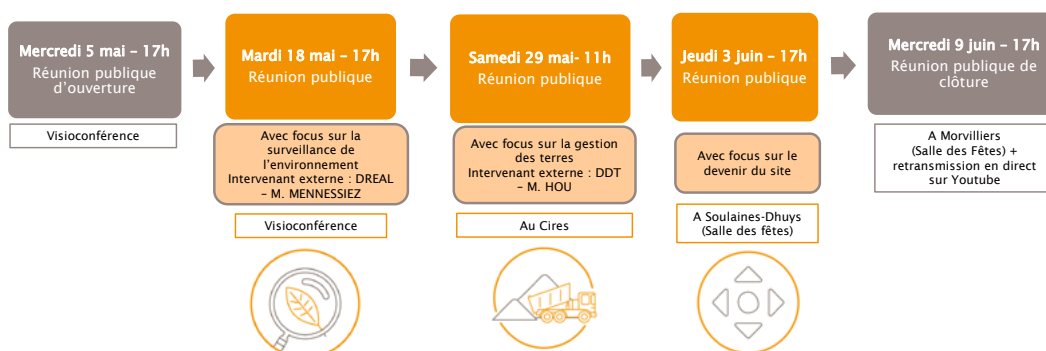
Pour chaque réunion, un support de présentation, volontairement minimaliste afin de privilégier les temps d'échanges avec les participants, a été projeté et par la suite mis en ligne sur le site de la concertation de l'Andra

161 personnes ont participé aux réunions publiques (en ligne ou en présentiel).



5 réunions publiques

Exposition sur le projet en libre-accès 30' avant chaque réunion



La réunion publique d'ouverture organisée en ligne

Au total 58 personnes ont participé à cette réunion publique diffusée en direct, sous forme de visioconférence, le mercredi 5 mai de 17h à 19h via la plateforme Zoom. Patrice Torres, directeur des centres industriels de l'Andra dans l'Aube a répondu aux 26 questions et remarques exprimées principalement via le fil de discussion mis à disposition du public. Les participants pouvaient s'exprimer oralement ou par écrit via le fil de discussion. Cette première réunion a été l'occasion de présenter les objectifs et les modalités de concertation, les principaux thèmes soumis à la concertation et enfin le projet (sa raison d'être, ses caractéristiques, ses principaux impacts).

Les garants de la concertation ont rappelé leur rôle et garanti qu'ils veilleraient à ce à ce qu'une réponse soit apportée pour toute question posée.

La réunion publique avec focus sur la surveillance de l'environnement organisée en ligne

Cette réunion publique diffusée en direct, s'est déroulée en visioconférence le mardi 18 mai de 17h à 19h. Elle a réuni 47 participants et a comptabilisé 13 interventions.

Elle avait pour objectif de présenter les raisons d'être et les principales caractéristiques du projet Acaci et d'échanger avec le public.

Le thème de la surveillance de l'environnement était au centre de la présentation. Il s'agissait pour l'Andra de répondre aux questions suivantes : Comment l'Andra surveille son impact sur l'environnement ?

Qu'est-ce qui est surveillé exactement ? Pourquoi ? Comment le public peut prendre connaissance des résultats issus de la surveillance ? Qui contrôle l'Andra ?

Sur le thème du contrôle du Cires, une présentation du rôle de la Dreal a été effectuée par Hubert Mennessiez, chef d'unité de l'unité départementale Aube/Haute-Marne de la Dreal.



La réunion publique avec focus sur la gestion des terres organisée en présentiel

Cette réunion s'est déroulée au Cires le samedi 29 mai de 11h à 13h. Au-delà de la présentation des principales caractéristiques du projet, les 15 participants ont eu l'occasion de donner leur avis sur les deux solutions proposées et expliquées par l'Andra pour la gestion des terres. En effet, le dépôt provisoire des matériaux issus de la préparation de la tranche de stockage et du creusement des alvéoles ne pourra plus se faire entièrement sur site. Des solutions complémentaires de gestion de ces terres sont proposées par l'Andra. Cette question a donc fait l'objet de 16 interventions au cours de la réunion publique et l'Andra a présenté en fin de réunion, la synthèse des avantages et des inconvénients exprimés pour chacune des 2 solutions.



La réunion publique avec focus sur le devenir du site organisée en présentiel

Cette réunion, qui s’est tenue le jeudi 3 juin à la salle des fêtes de Soulaines-Dhuys de 17h à 19h et réuni 17 participants, avait pour objectif, en-dehors de présenter et d’échanger avec le public sur les raisons d’être ainsi que les principales caractéristiques du projet Acaci, d’aborder la question du devenir du site après son exploitation sous forme d’atelier d’idéation.

Comptabilisant 17 interventions, cette réunion, au travers du travail de réflexion mené en 2 sous-groupes a fait l’objet d’une restitution et l’ensemble des idées évoquées pour le devenir du site ont pu être partagées.



La réunion publique de clôture organisée en présentiel et en ligne

La concertation préalable pour le projet Acaci s’est achevée par une réunion publique de clôture organisée le mercredi 9 juin de 17h à 19h à la salle des fêtes de Morvilliers. Au total, 24 personnes (dont 7 en visioconférence) ont participé à ce rendez-vous qui a fait l’objet d’une dizaine d’interventions. Cette réunion de clôture avait pour objectif de dresser un premier bilan du déroulé de la concertation, de recueillir les avis et observations du public et d’échanger sur les principales étapes à venir du projet.



Trois visites guidées

En-dehors des réunions d’ouverture et de clôture, chaque réunion publique était précédée (2 heures avant) d’une visite du Cires, sans inscription, pour toute personne intéressée. Dans ce cadre, 13 personnes ont visité le Cires.

La participation du public en chiffres





SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS ET DES RÉPONSES **APPORTÉES** **PAR L'ANDRA**

Des demandes d'information d'ordre général sur la gestion des déchets radioactifs

La concertation préalable du projet Acaci a été l'occasion pour l'Andra de répondre à des demandes d'informations d'ordre général sur la gestion des déchets radioactifs. Toutes les questions ont fait l'objet d'une réponse de la part de l'Andra dont une synthèse est présentée ci-après. Les principales questions d'ordre général ont porté sur :

> **la nature et la provenance des déchets TFA**

L'Andra a expliqué que les déchets radioactifs sont classés selon deux caractéristiques, leur niveau d'activité et leur durée de vie (courte, voire très courte et longue). **Les déchets radioactifs de très faible activité sont ceux qui présentent le moins d'activité, donc le moins de dangerosité.** L'Andra a indiqué que les déchets radioactifs peuvent provenir de toute la France et qu'ils ne sont pas issus uniquement des centrales nucléaires. Il peut s'agir également, dans des volumes moindres, de déchets issus activités industrielles classiques, des laboratoires, hôpitaux, etc.

À la demande d'un participant, l'Andra a expliqué qu'elle ne reçoit exclusivement que les déchets radioactifs français, à l'exception de la Principauté de Monaco qui a un accord avec la France pour stocker sur les installations de l'Andra leurs déchets radioactifs provenant d'hôpitaux et de laboratoires de recherches.

> **leur mode de transport**

L'Andra a indiqué que les déchets radioactifs sont quasi exclusivement transportés par voie routière avec des transporteurs qui respectent les règles strictes pour le TMD (Transport des matières dangereuses). La voie ferrée est

parfois utilisée jusqu'au terminal ferroviaire de Brienne-le-Château.

> **le volume des déchets stockés**

S'agissant du volume de déchets TFA stocké, l'Andra a rappelé qu'en moyenne il s'agit de 20 000 m³ par an. L'inventaire prospectif pour les déchets TFA produits depuis 2003 et à produire jusqu'à la fin du démantèlement des installations nucléaires existantes est estimé à hauteur de 2 100 000 à 2 300 000 m³ selon les hypothèses de la dernière édition de l'inventaire national réalisé par l'Andra sur la base des données fournies par les producteurs. Ces volumes pourraient être amenés à évoluer en fonction des exigences d'assainissement lors des démantèlements des installations nucléaires ou de la mise en œuvre de modes alternatifs de gestion des déchets TFA.

> **le concept de stockage et les performances de l'argile**

S'agissant des inquiétudes relayées concernant le concept de stockage du Cires qui ne serait pas suffisamment robuste comparativement à celui du CSA qui lui prévoit « des alvéoles en béton » et sur le fait qu'au Cires, on y stocke également des radionucléides à vie longue, l'Andra a rappelé que la sûreté et la protection de l'environnement pour les déchets de très faible activité au Cires n'est pas plus légère que celle du CSA. Quelque que soit la catégorie de déchets radioactifs à gérer, l'Andra a le même objectif de protection de l'Homme et de l'environnement. Les solutions de gestion des déchets radioactifs sont bien évidemment définies en relation avec leur niveau de dangerosité. Sur le CSA comme sur le Cires, l'Andra est autorisée à stocker des

radionucléides à vie longue mais en petites quantités seulement. Ce qui garantit la sûreté des centres sur le long terme, ce sont les caractéristiques de l'argile, l'une des raisons principales justifiant la présence des centres de l'Andra sur ce territoire. L'Andra a enfin précisé que **les centres de stockage ne sont en aucun cas un coffre-fort : ils sont conçus pour maintenir le plus longtemps possible la radioactivité sur site et pour réduire la migration des radioéléments, avec un impact le plus faible possible sur l'environnement et sur la population d'aujourd'hui et de demain.** Ce retard permet également de bénéficier de la décroissance naturelle de la radioactivité.

> **la différence en statut ICPE et INB**

L'Andra a indiqué que la classification entre ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) ou INB (Installation Nucléaire de Base), concernant les sites de stockage de déchets radioactifs, dépend de la quantité d'activité radioactive que l'on prévoit de mettre sur une installation. En demandant une autorisation pour être une ICPE, l'exploitant se doit d'apporter la démonstration, tout au long de la période

d'exploitation, que les seuils envisagés ne seront jamais dépassés.

> **les instances de contrôle**

En réponse aux différentes interrogations sur les contrôles de ses centres, l'Andra et le représentant de la DREAL ont indiqué que les déchets stockés sont contrôlés par plusieurs acteurs, en premier lieu l'ASN et la DREAL. A noter que les producteurs se doivent de respecter les spécifications édictées par l'Andra. L'Andra effectue également des vérifications en amont via des audits, visites ou inspections sur sites de productions et en aval via des contrôles à réception des colis et pour certains des contrôles destructifs. Le représentant de la DREAL a également rappelé qu'elle contrôle l'ensemble des activités du Cires et peut également mandater des laboratoires indépendants pour vérifier la conformité de certains résultats d'analyses issus de la surveillance de l'environnement. Il a également rappelé que la Commission de suivi de site (CSS) qui se réunit annuellement est également une instance indépendante de contrôle et de suivi des activités de l'Andra.

Des interrogations sur les filières de gestion et le devenir des déchets

Plusieurs questions en lien avec la stratégie de gestion globale des déchets radioactifs ont permis à l'Andra d'apporter entre autres des précisions concernant la raison d'être du projet Acaci, en tant que projet inscrit dans le Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR) ayant fait l'objet d'un débat public national.

Une interrogation a porté sur le nombre de projets en cours portés par l'Andra dans l'Aube : « *Dans le secteur de Soullaines, nous avons déjà le CSA ; il y aura l'agrandissement de Morvilliers. De plus, il y aura un nouveau projet dans la commune de Juzanvigny ou dans le secteur. N'est-ce pas beaucoup pour un petit secteur ? Cela ne va-t-il pas agir par la suite sur la démographie de la région ?* ». L'Andra a indiqué que sur le plan des retombées socio-économiques, le projet Acaci apportera

un bénéfice pour le territoire en terme de fiscalité, d'emploi et de dynamique économique.

Sur le plan de l'impact environnemental, l'Andra a précisé que dans tout dossier de demande d'autorisation, les porteurs de projet doivent inclure, à l'évaluation de l'impact du projet, l'impact de toutes les installations situées dans l'environnement proche. Cela permet ainsi de vérifier que la somme des impacts des différentes installations sur un territoire donné est connue, maîtrisée et acceptable.

S'agissant de l'impact sur l'image du territoire et des répercussions potentielles sur la démographie, le prix de l'immobilier, la fréquentation touristique, les productions agricoles, l'Andra suit avec attention les études statistiques pour ces indicateurs et fait régulièrement réaliser une étude socio-économique afin de disposer de données

quantitatives. Il y apparaît notamment que le canton qui accueille les installations de l'Andra fait partie des rares cantons du Département de l'Aube dont la population a augmenté. Pour l'activité touristique, les données ne montrent pas d'impacts négatifs liés à la présence de l'Andra dans l'Aube, bien au contraire, les centres participent au dynamisme touristique en accueillant (hors période Covid-19) plus de 4 000 visiteurs par an. Même constat pour la production agricole et pour d'autres activités qui se maintiennent et se développent sur le territoire.

À la question « *d'ici quelques années que deviendront les déchets qui sont actuellement en attente d'un centre ?* », l'Andra a précisé que le Cires ne représentait qu'une première solution parmi d'autres. Parmi les options en cours d'études figurent le stockage des déchets issus de chantiers de déconstruction d'installations nucléaires sur le site même des producteurs ou encore la valorisation de certains déchets métalliques. Dans tous les cas, en parallèle de l'ensemble des pistes étudiées, **la nécessité d'avoir une**

installation de stockage centralisée est actée (PNGMDR) pour répondre aux volumes à venir. Au-delà du projet Acaci, l'Andra étudie déjà la possibilité de créer un nouveau centre lorsque le Cires aura atteint sa capacité maximale autorisée, c'est le projet du nouveau 3^e centre dans l'Aube.

On notera une certaine confusion entre le projet Acaci et le projet de 3^{ème} centre dans l'Aube : « *Je crois que je n'ai pas tout compris dans le projet... Je croyais que le projet c'était pour installer dans un autre endroit, dans une autre commune, un nouveau centre comme à Juzanvigny par-exemple ?* ». En réponse, l'Andra a indiqué le fait que **le projet Acaci, projet de court terme, est à distinguer du projet de 3^e centre dans l'Aube, projet en cours d'étude**, dont la finalité est à moyen terme d'y stocker d'une part des déchets de faible activité à vie longue et d'autre part de prendre la relève du Cires à la fin de son exploitation pour le stockage des déchets TFA.

Gestion des terres : des avantages et des inconvénients exprimés pour chacune des deux solutions proposées

L'Andra a rappelé qu'elle présentait deux solutions réalisables parmi les nombreuses solutions qu'elle a pré-étudiées (jachères industrielles disponibles à proximité du Cires, recours à une carrière, etc). Par ailleurs, si la concertation permettait de dégager de façon notable l'une des deux solutions proposées alors la décision de l'Andra serait facilitée.

La concertation préalable a permis **l'expression d'avis sur les 2 options proposées pour la gestion des terres**. Les principaux points évoqués ont été les suivants :

> **Option zone boisée** : perte de forêt, mise en œuvre trop longue de la compensation forestière pour retrouver une forêt à l'état initial, projet avec une durée de vie trop courte pour justifier un défrichement, le risque d'un effet

bordure entraînant un dépérissement potentiel d'arbres, des impacts sur la faune et la flore, une route départementale finalement peu fréquentée ;

> **Option terrain agricole** : interférence avec la route départementale (vitesse élevée des voitures, risque d'accidents), nuisances liées au trafic routier, présence potentielle d'une zone humide sur le terrain agricole, perturbation des animaux et activités de loisir (chasse), impact paysager pour les activités touristiques (projet de Vélovoie), manque de stabilité du terrain agricole.

L'un des participants a souligné qu'il revenait à l'Andra de décider au regard des besoins fonctionnels et du coût.

Expression d'une inquiétude sur l'état de santé des populations du territoire

La concertation a été l'occasion pour certains participants de faire part de leurs inquiétudes quant à l'état sanitaire de la population du territoire et leur souhait de voir lancer rapidement « une enquête sanitaire sérieuse ».

S'agissant de la surveillance de l'état de santé des populations via des enquêtes sanitaires, l'Andra a rappelé que cette mission ne relève pas de sa responsabilité ou de sa compétence. Les organismes compétents dans ce domaine sont principalement les Agence régionales de santé et Santé Publique France. Ces organismes ont d'ailleurs déjà effectué deux études, sous l'égide de la CLI de Soulaines.

La première étude publiée en 2010 visait à vérifier si, dans un rayon des 15 kms autour du CSA (autre site de l'Andra dans l'Aube situé à proximité du Cires), le nombre d'incidence pour différents types de cancers radio-induits était plus élevé comparativement aux départements de l'Aube et de la Haute-Marne. Cette étude a montré que pour la totalité des cancers étudiés, hormis le cancer du poumon et uniquement chez l'homme, il n'y avait pas plus de cas d'hospitalisation ou de décès à proximité des Centres de l'Andra que dans le reste des départements étudiés. Dans le prolongement de cette étude, une seconde a été menée afin de suivre l'évolution du nombre d'hospitalisations et de décès pour les hommes dus à un cancer du poumon sur ces mêmes zones. Les résultats de cette nouvelle étude, publiés en 2018, ont montré qu'il n'y avait plus d'écart au niveau des hospitalisations entre la zone située autour du CSA et le reste du département, et que seul subsistait un écart au niveau des décès (137 cas observés au lieu de 131 cas attendus). Ces deux études, de nature statistique, ne permettaient pas d'identifier les causes

des cancers. Santé publique France, dans sa synthèse, a toutefois précisé « le fait que, sur la période étudiée, le sur-risque 1) ne soit observé que chez les hommes et pas dans l'ensemble de la population et 2) ne concerne que le cancer du poumon et pas d'autres localisations cancéreuses potentiellement liées aux rayonnements ionisants, ne conforte pas l'hypothèse d'une exposition liée à l'environnement extérieur ». Santé publique France a également indiqué dans sa synthèse que le principal facteur de risque du cancer du poumon est le tabagisme.

L'Andra a invité les participants à prendre connaissance de ces deux études sanitaires directement sur le site internet de Santé Publique France⁷.

Par ailleurs, l'Andra a indiqué que la CLI de Soulaines a déjà engagé une démarche forte concernant le suivi sanitaire des populations avec la mise en place d'une commission de suivi sanitaire en vue d'initier un dispositif, avec l'expertise de Santé Publique France et de l'ARS, répondant au besoin du territoire sur cette question.

L'Andra a souligné qu'elle était tout à fait favorable à ce que des études sanitaires soient lancées et menées à leur terme, en toute autonomie et selon des méthodes validées scientifiquement afin de disposer de données fiables et objectives sur le sujet.

⁷ <https://www.santepubliquefrance.fr/regions/grand-est/documents/rapport-synthese/2010/etude-de-mortalite-et-d-incidence-des-cancers-autour-du-site-de-stockage-de-dechets-radioactifs-de-faible-et-de-moyenne-activite-de-l-aube> / <https://www.santepubliquefrance.fr/regions/grand-est/documents/rapport-synthese/2018/sante-des-populations-autour-du-centre-de-stockage-de-dechets-radioactifs-de-faible-et-moyenne-activite-de-l-aube-2017-etude-complementaire-su>

Le devenir du site, une opportunité de développement pour le territoire

Les participants à la réunion publique dédiée au thème du devenir du site ont évoqué plusieurs pistes d'usages possibles du site une fois fermé. Les principales idées restituées à l'issue des ateliers de réflexion ont été les suivantes :

- > un parc photovoltaïque : plus simple / pas trop invasif / terrain adapté, déjà industrialisé / pas de déboisement supplémentaire / pas de gros aménagement / pas besoin d'attendre la fin de l'exploitation du centre ;
- > la complémentarité avec d'autres activités comme l'élevage de moutons pour entretenir les pelouses ;
- > un lieu dédié à la culture / la médiation interculturelle : lieu de zone de découverte et de visites, des expositions (ex: l'énergie, la faune et la flore) ;
- > l'élevage d'animaux : faisans et perdrix ;
- > un lieu de mémoire et pédagogique : pourquoi les sites sont implantés ici / comment éviter de creuser et d'enlever des déchets / éviter l'oubli des centres ;
- > revoir la forêt se développer / un lieu de découverte avec les acteurs locaux ;
- > la restauration d'une surface agricole ;
- > la possibilité de réaliser des projets par phase / progressivité des installations.





LES ENSEIGNEMENTS ET ENGAGEMENTS DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Les enseignements tirés de la concertation par le maître d'ouvrage

Au vu des interrogations et observations évoquées durant la concertation préalable, synthétisées dans le présent document et en tenant compte du bilan réalisé par les garants de la concertation, l'Andra tire les enseignements suivants sur la base desquels seront fondées les suites données au projet.

Ainsi, l'Andra :

- > **Observe l'absolue nécessité de maintenir un bon niveau d'information et de dialogue sur ses activités et ses projets** dans l'Aube.
- > **Constate l'absence de consensus vis-à-vis de la solution à mettre en œuvre concernant le thème de la gestion des terres.** En effet, les acteurs du territoire et ses habitants ont exprimé des avis divergents. Par exemple, des élus ont clairement exprimé leur préférence pour l'utilisation du terrain agricole quand d'autres acteurs/intervenants ont exprimé leur préférence pour l'utilisation du terrain boisé. Dans les deux cas, tous les avis exprimés étaient étayés par des arguments. **Dans ces conditions, les conclusions de l'analyse multicritère effectuée par l'Andra conduisent à retenir la solution du terrain boisé** (voir encadré).
- > **Relève le besoin continu d'interroger la pédagogie, l'accessibilité et la pertinence des supports et moyens de communication qui restituent les résultats de la surveillance de l'environnement,** et ce afin d'une part d'intéresser les riverains sur le sujet et d'autre part de faciliter sa compréhension.
- > Note une certaine **attente pour la mise en place d'un dispositif de surveillance de la santé des populations via une instance indépendante,** seul outil permettant de répondre aux inquiétudes exprimées et de rationaliser les perceptions de la population sur leur état de santé.
- > **Note l'intérêt des riverains sur les sujets relatifs au devenir du site après sa fermeture et sur la possibilité de pouvoir émettre des propositions.**

Gestion des terres, pourquoi avoir opté pour le terrain boisé ?

Une analyse multicritères a permis de comparer objectivement les deux solutions proposées. Les critères retenus pour cette analyse tiennent compte de tous les enjeux en lien avec les thèmes tels que le climat, le paysage, l'eau, l'air, le sol et les terres, la biodiversité, le cadre de vie, les aspects socio-économiques et administratifs.

Les conclusions de l'analyse menée montrent que le terrain boisé apparaît comme solution la plus favorable. Les avantages du recours au terrain boisé comme solution complémentaire de gestion des terres sont principalement l'impact paysager plus faible, un moindre risque en termes de sécurité routière, une surveillance facilitée, peu d'incidences sur les activités agricoles et sylvicoles et des procédures administratives allégées.

Les engagements du maître d'ouvrage à l'issue de la concertation

- > **Maintenir une information régulière et étayée** sur les activités et projets de l'Andra dans l'Aube.
- > Mettre en œuvre toutes les solutions envisageables pour **limiter les impacts négatifs liés à la gestion des terres sur le terrain boisé** (nuisances sonores, limitation de la hauteur des stocks de terres pour les nuisances visuelles, prise en compte des effets de bordure sur la forêt communale, etc).
- > Poursuivre les efforts et les moyens déjà mis en œuvre pour **rendre encore plus accessibles les informations sur le programme de surveillance de l'environnement** et les modalités de communication des résultats issus de cette surveillance.
- > **Relayer** de nouveau auprès des instances indépendantes telles que la CLI et la CSS et des organismes publics en charge des études et du suivi de la santé des territoires (ARS – Santé publique France) **la nécessité de mettre en place un dispositif de suivi de l'état sanitaire de la population** riveraine.
- > **Mettre en place**, une dizaine d'années avant la fermeture du site, un **dispositif de co-construction avec les parties intéressées, portant sur le devenir du site** afin d'étudier précisément les nouveaux usages possibles du site en lien avec les besoins futurs du territoire.

Les réponses du maître d'ouvrage aux demandes de précisions et/ou recommandations des garants

Réponses de l'Andra aux demandes de précision des garants :

Demande de précision 1 – Thème gestion des terres : Informer le public sur la faisabilité d'utiliser des bandes transporteuses pour le transfert des terres

Dans le cadre de l'option terrain agricole étudiée comme solution pour la gestion des terres, une étude a été initiée au moment de la concertation sur le recours à un système de bandes transporteuses de type "convoyeur". Les résultats de cette étude ont montré que cette solution est réalisable sur le plan technique et permet d'améliorer les aspects de sécurité routière et de nuisances des populations liées au trafic routier. Mais cette solution, qui nécessite la création d'un ouvrage d'art, présente des inconvénients notables liés à des enjeux de sécurité et d'occupation de l'espace d'une partie d'un chemin forestier (dont l'Andra n'a pas la maîtrise foncière). L'analyse multicritères sera présentée dans le dossier de demande d'autorisation environnementale du projet ACACI. Le dossier de demande d'autorisation sera publié sur le site de concertation de l'Andra au moment du démarrage de l'enquête publique.

Demande de précision 2 – Thème surveillance de l'environnement : En lien avec la CLI du CSA relayer les informations sur la réalisation de l'étude sanitaire

Toutes les actualités et actions menées par la CLI et la CSS sont relayées par l'Andra via ses différents outils d'information et de communication (site internet <https://aube.andra.fr/>, journal de l'Andra, rapports annuels du CSA et du Cires). S'agissant des travaux qui seront menés par la commission de suivi sanitaire mise en place par la Cli de Soulaines, l'Andra s'engage à relayer sur ses supports d'information et de communication les actualités et actions qui seront conduites dans ce cadre.

Demande de précision 3 – Thème divers : Produire le bilan carbone du projet

Le bilan carbone du projet sera présenté dans le dossier de demande d'autorisation environnementale du projet Acaci qui fera l'objet d'une enquête publique.

Demande de précision 4 – Thème divers : Création d'une route de liaison entre les 2 sites de l'Andra CSA et CIRES⁸

La réponse à la question posée (le 24 mai) aux garants de la concertation sur les possibilités de création d'une route de liaison entre les 2 centres de l'Andra dans l'Aube a été envoyée par courrier le 8 juin. La question ainsi que la réponse apportée par l'Andra a été publiée sur le site de concertation de l'Andra le 8 septembre 2021.

Dans sa réponse, l'Andra a indiqué que la possibilité de créer une route entre les deux centres de l'Andra dans l'Aube avait bien été étudiée au moment des études de conception du Cires, dans les années 2000. C'est la solution d'un raccordement du Cires à la route départementale D960 qui avait été retenue car il s'agissait de la solution de moindre impact sur les différents milieux et elle répondait à la volonté des élus de l'époque.

⁸ <https://concertation.andra.fr/projects/vos-questions-a-landra/collect/questions-reponses-avec-landra-sur-le-projet-acaci/proposals/pour-une-route-entre-les-deux-centres>

Retours de l'Andra aux recommandations des garants :

Recommandation 1 : Prévoir une post-concertation jusqu'à l'enquête publique

Réponse du maître d'ouvrage : L'Andra, au travers de ses supports d'information (Site web Andra_Aube, pages dédiées sur le site des concertations de l'Andra, journal de l'Andra – édition Aube et Meuse/Haute-Marne) et de ses événements tels que la journée portes ouvertes, publiera ou communiquera régulièrement des informations en lien avec les avancées du projet Acaci.

Des actions spécifiques telles que des réunions d'informations et d'échanges pourront être organisées au besoin dans le cadre de l'avancée du projet. Enfin, en guise de moyens d'échanges ouvert et permanent facilement accessible par le public, l'Andra s'engage à réactiver l'espace questions/réponses dédié au projet Acaci sur le site de la concertation⁹.

Moyens : Publications dans les supports d'informations de l'Andra et échanges au cours des événements et actions de communication organisées par l'Andra - Mise à disposition d'un espace questions/réponses dédié sur le site des concertations de l'Andra (chaque question fera l'objet d'une réponse de la part de l'Andra).

Délais : tout au long de l'avancée du projet au gré des besoins et de façon régulière jusqu'au lancement de l'enquête publique

Recommandation 2 : Faire un point d'étape avant l'enquête publique pour informer la population sur le choix du site opéré pour le dépôt des terres

Réponse du maître d'ouvrage : Au-delà de l'information effectuée auprès des conseillers municipaux de la commune de Morvilliers en juillet 2021 et des élus parties-prenantes, l'Andra s'engage à informer le public via ses supports (journal de l'Andra – site web Andra_Aube et espace concertation de l'Andra) sur le choix du terrain boisé retenu comme solution complémentaire pour la gestion des terres et expliquer les raisons d'un tel choix.

Moyens : Article dédié sur le sujet dans le Journal de l'Andra édition Aube, publication d'une actualité sur le site dédié aux concertations ainsi que sur le site web andra_aube. Information et échanges sur le sujet à l'occasion de la réunion annuelle de la CSS organisée en septembre 2021

Délais : Hiver 2022

Recommandation 3 : Privilégier des réponses plus personnalisées, argumentées aux personnes contribuant par écrit

Réponse du maître d'ouvrage : Conformément à la recommandation émise par les garants, l'Andra a affiné la rédaction des réponses apportées aux contributions publiées sur le site dédié à la concertation ou reçues via la fiche d'observation. Les précisions ont notamment consisté à remplacer les renvois systématiques par un contenu textuel répondant directement à la question (sans obligation de cliquer sur les liens renvoyant aux compléments de réponses).

L'Andra s'attachera à rester vigilante à la qualité des réponses (personnalisées et argumentées) qu'elle apportera aux demandes écrites dans le cadre du projet ou plus globalement à toute demande en lien avec les activités de l'Andra dans l'Aube.

⁹ Voir <https://concertation.andra.fr/projet/vos-questions-a-landra/collect/questions-reponses-avec-landra-sur-le-projet-acaci>

Moyens : L'Andra portera une attention particulière quant à la forme des réponses apportées aux demandes écrites

Délais : immédiat

Recommandation 4 : Se rapprocher de la CLI et/ou de l'ARS pour connaître les modalités de réalisation de l'étude sanitaire envisagée et pour en connaître le calendrier

Réponse du maître d'ouvrage : La CLI de Soulaines a lancé en 2020 une commission de suivi sanitaire. Les travaux de cette commission seront menés, selon la volonté de la CLI, en partenariat avec les instances indépendantes expertes dans le domaine à savoir Santé Publique France et l'ARS. L'Andra s'engage à relayer auprès de la CLI les attentes du territoire sur cette question et à poursuivre sa démarche d'informations sur le sujet au travers de ses propres outils de communication et supports d'information.

Moyens : Courrier adressé à la CLI

Délais : Septembre 2021

Recommandation 5 : Améliorer la diffusion de la surveillance environnementale du site afin qu'elle soit plus accessible et compréhensible

Réponse du maître d'ouvrage : Les principaux résultats de la surveillance de l'environnement du Cires en version « grand public » sont publiés dans le rapport annuel du Cires. Toutefois, l'Andra est bien consciente du fait que le sujet de la surveillance de l'environnement est un thème difficile à appréhender car il nécessite l'acquisition d'un socle de connaissances préalable. Dans ce cadre, l'Andra publie régulièrement des dossiers spécifiques en lien avec la surveillance de l'environnement dans ses supports d'information pédagogiques (Journal de l'Andra, Mag de l'Andra, vidéos pédagogiques sur les sites web de l'Andra et les réseaux sociaux, etc.). Ce sujet fait également l'objet de dialogue et d'échanges avec le public à l'occasion d'évènements organisés par l'Andra tels que la journée portes ouvertes ou encore lors des visites des centres industriels.

La nécessité d'améliorer la qualité des informations en lien avec la surveillance de ses centres et la diffusion des résultats de la surveillance afin de les rendre plus accessibles et compréhensibles est un enjeu majeur pour l'Andra. Dans cette perspective, l'Andra s'engage à maintenir un bon niveau d'information en créant et en améliorant de façon continue la lisibilité des supports dédiés tel que la plateforme web permettant de visualiser les points de prélèvements de surveillance de l'environnement de ses sites¹⁰.

Moyens : Pour la journée portes ouvertes de l'Andra organisée au Cires le 26 septembre 2021, concevoir un stand péda-go-ludique et interactif dédié à la surveillance de l'environnement favorisant les échanges et facilitant la compréhension de cette activité.

Délais : À partir de septembre 2021

10 Voir <https://aube.andra.fr/mini-sites/aube/prelevements/>

Recommandation 6 : Mieux communiquer sur l'existence de la commission de suivi de site (CSS). Comment le public peut-il l'interpeller ? Ouvrir les réunions à la population (Aube et Haute-Marne)

Réponse du maître d'ouvrage : L'existence et la raison d'être de la CSS sont régulièrement rappelées dans les différents documents produits par l'Andra (rapports annuels, site web¹¹, etc.).

L'Andra propose d'intégrer dans le Journal de l'Andra édition Aube et dans les rapports annuels un encart rappelant les rôles, missions et contacts de la Cli et de la CSS.

S'agissant de l'ouverture des réunions organisées par la CSS à la population, cette décision ne relève pas des prérogatives de l'Andra. Aussi, l'Andra ne peut que relayer cette recommandation auprès de la CSS.

Il est important que les instances indépendantes telles que la CLI et la CSS gagnent en visibilité et en notoriété, aussi, l'Andra n'hésite pas à promouvoir l'existence et le rôle de ces instances à chaque fois que cela est possible. Ainsi, ces deux instances ont, par exemple, été conviées à tenir un stand d'information à l'occasion de la prochaine journée portes ouvertes organisée le 26 septembre 2021 au Cires.

Moyens : Rédaction d'un encart d'information sur la Cli de Soulaïnes et la CSS qui sera intégré sur des supports d'informations édités par l'Andra.

Délais : Prochaine édition du Journal de l'Andra – édition Aube (n°40) + prochaines éditions des rapports annuels publiés en juillet 2022

Recommandation 7 : Pour tout dispositif de boîtage, favoriser la distribution la plus totale possible, en incluant les foyers refusant les dépôts de publicité

Réponse du maître d'ouvrage : Après confirmation auprès du prestataire en charge du boîtage, les dépliants de la concertation préalable ont bien été déposés dans toutes les boîtes aux lettres du périmètre géographique sélectionné, y compris les boîtes aux lettres munies d'un STOP-PUB.

Toutefois, s'agissant de l'envoi de document d'informations tel que le Journal de l'Andra ou les invitations aux événements organisés par l'Andra (hors projet spécifique ou en lien avec une concertation), l'Andra a volontairement décidé de respecter le choix des habitants ne souhaitant pas recevoir de documents sans adressage nominatif dans leur boîte aux lettres. Les foyers dont les boîtes aux lettres sont munies d'un STOP-PUB peuvent s'inscrire volontairement auprès de l'Andra afin de recevoir les supports et invitations de l'Andra. Cette possibilité est régulièrement rappelée sur ses réseaux sociaux, sites web et événements organisés par l'Andra.

Moyens : sans objet

Délais : sans objet

11 Voir <https://aube.andra.fr/landra-dans-laube/des-activites-encadrees>



Glossaire

Acaci : Augmentation de la capacité autorisée du Cires

Andra : Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

ARS : Agence régionale de santé

ASN : Autorité de sûreté nucléaire

Becquerel (Bq) : mesure l'activité (nombre de désintégration par seconde) de la matière radioactive

Cires : Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage

CLI : Commission locale d'information

CNDP : Commission nationale du débat public

CSA : Centre de stockage de l'Aube

CSS : Commission de suivi de site

DDT : Direction départementale des Territoires

Déchets FA-VL : Déchets de faible activité – vie longue

Déchets TFA : Déchets de très faible activité

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

INB : Installation Nucléaire de Base

IRSN : Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire

mSv : millisievert. Le sievert est l'unité utilisée pour donner une évaluation de l'impact des rayonnements sur l'homme

PNGMDR : Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs



**AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION
DES DÉCHETS RADIOACTIFS**
Centres industriels de l'Andra dans l'Aube
BP7
10200 Soulaines-Dhuys
comm-centresaube@andra.fr
www.andra.fr